Anciens des Missions Extérieures

Moi-même et l'association tenons à apporter notre soutien à toutes les familles qui ont été frappées par ces attaques aveugles et sanglantes.

La France est meurtrie dans sa chair mais une question se pose. Ces attaques étaient-elles prévisibles?

Et bien oui car nous sommes en guerre contre toutes formes de terrorisme et comble de cette horreur, c'est la France qui en 1791 a instauré la terreur d'où le mot terrorisme est né. On peut dire merci à Monsieur ROBESPIERRE.

L'histoire est un éternel recommencement. Ces attaques sur Paris ressemblent fortement à la nuit de terreur d'Alger ou plusieurs attaques ont été synchronisées. Ce relent de guerre d'Algérie était prévisible.

Notre président de la République Monsieur François HOLLANDE a mis en place l'état d'urgence, mesure exceptionnelle. Je tenais à le féliciter tout particulièrement pour cette mesure. Enfin, le politiquement correct s'efface face à cette guerre qui n'a ni de nom, ni de visage.

En quoi consiste cet état d'urgence?

L'état d'urgence est une situation spéciale qui restreint les libertés. Il « confère aux autorités civiles, dans l'aire géographique à laquelle il s'applique, des pouvoirs de police exceptionnels portant sur la réglementation de la circulation et du séjour des personnes, sur la fermeture des lieux ouverts au public et sur la réquisition des armes ».

Les préfets peuvent interdire sous forme de couvre-feu la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux précis et à des heures fixées par arrêté.
Les préfets peuvent instituer « des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé », interdire de séjour « toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics ».
Le ministre de l'intérieur peut assigner à résidence toute personne « dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre publics ».
Le ministre de l'intérieur ou les préfets peuvent « ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacle, débits de boissons et lieux de réunion » et « les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre » ainsi qu'« ordonner la remise des armes de première, quatrième et cinquième catégories ».
Par disposition expresse, le ministre de l'intérieur et les préfets peuvent ordonner des perquisitions à domicile « de jour et de nuit », prendre « toute mesure pour assurer le contrôle de la presse et de la radio ».
Les perquisitions peuvent être faites sans le contrôle d'un juge.
La juridiction militaire, via un décret d'accompagnement, peut « se saisir de crimes, ainsi que des délits qui leur sont connexes ».
Le refus de se soumettre peut être passible d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux mois et d'une amende de 3 750 euros, ou les deux.

CELA NE SUFFIT PAS

La légitime défense n'a plus lieu d'être. Le gouvernement doit laisser carte blanche aux policiers et militaires. Il faut inverser cette terreur. Elle doit maintenant aller dans le camp adverse.

Alors, Monsieur le président de la République, Monsieur le premier Ministre, Monsieur le ministre de l'intérieur, Monsieur le Ministre de la défense, Monsieur le Ministre de l'économie et des finances, si vous lisez ce message, cet article, arrêtez de faire de la sécurité à moindre coût car là, nous sommes en guerre et malheureusement, je n'aimerai pas que mon pays devienne un KOSOVO.

Arrêtez votre politiquement correct et ce, quel que soit la mouvance ou couleur politique.

Noir c'est noir, blanc c'est blanc. Il est tant de dire la vérité, les vérités. La police événementielle a assez durée. Il est temps maintenant de passer à l'action et de réagir en conséquence.

Abandonnez cet adage du général NIVELLE pendant la première guerre mondiale qui est ; « courage, fuyons ».

Nos politiques ont oublié la réalité du terrain. La préférence n'est autre que de flatter son électorat. Mes paroles sont crues mais je ne peux plus fermer les yeux.

Politiques, citoyens, il faut réagir et faire face à cette guerre.

Il est temps de se réveiller et d'agir.